



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 1^{er} août 2022, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 :30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022, tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} août 2022
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, et de la séance extraordinaire du 18 juillet 2022.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources Humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Vente 2022 des immeubles pour défaut de paiement des taxes
 - 8.3 Mise à jour des frais exigibles pour la transcription, la reproduction et transmission de documents et de renseignements
 - 8.4 Mise à jour de la politique sur les frais de déplacement
 - 8.5 Mise à jour de la politique de location de la municipalité
 - 8.6 Soumissions pour l'achat d'asphalte
 - 8.7 Soumissions pour la pose d'asphalte
9. Législation
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 441-2022 « Règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 325 000\$ pour l'achat d'un immeuble pour le service de sécurité incendie »
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

2022-08-125



No de résolution
ou annotation

Prochaine séance ordinaire

Mardi 6 septembre 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, et de la séance extraordinaire du 18 juillet 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, et de la séance extraordinaire du 18 juillet 2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1re période de questions du public (questions générales)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes :

- Concernant le poste d'agent CLVC
- Concernant le poste d'inspecteur et les qualifications requises pour ce poste
- Concernant l'avis de motion du règlement 441-2022, ainsi que le montant de l'offre d'achat vs la valeur inscrite à l'évaluation municipale
- Pourquoi l'image de Bury est le porte-parole municipal pourquoi la chronique municipale n'est pas sur le site internet municipal.
- Concernant l'étoile argentée au centre multifonctionnel Victoria
- Concernant les trottoirs
- Est-ce que le conseil appuierait un projet de micro-brasserie dans le centre culturel uni situé sur la rue Main ?
- En lien avec les coûts d'une nouvelle construction vs l'achat et la rénovation d'un immeuble existant

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC)

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration**
- 7.2 Sécurité publique**
- 7.3 Travaux publics**
- 7.4 Urbanisme et Environnement**
- 7.5 Loisirs, sport et culture**

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

2022-08-126

2022-08-127



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 144 962.50 \$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 07-2022 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Vente 2022 des immeubles pour défaut de paiement des taxes

2022-08-128

ATTENDU QUE conformément aux articles 1022 et suivant du *Code Municipal*, la secrétaire-trésorière doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité ;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes, les immeubles identifiés ci-dessous :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Louise Brière à enchérir sur les immeubles de sa municipalité lors de la vente 2022 pour non-paiement de taxes foncières.

Matricule	Adresse (Bury JOB 1J0)	Taxes municipales	Cadastre
2637 64 5047	Rue Main	597.68 \$	4 773 227
2637 66 1737	1 rue Grey	5 337.84 \$	4 773 231
2637 66 3832	Rue Grey	499.25\$	4 774 851

Plus les frais encourus et les taxes scolaires pour chacun des immeubles.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Mise à jour des frais exigibles pour la transcription, la reproduction et transmission de documents et de renseignements

2022-08-129

ATTENDU QUE le gouvernement a prescrit, par règlement, un tarif applicable pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels ;

ATTENDU QUE les tarifs ont été établis antérieurement en référence à la résolution numéro 2013-02-016 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire modifier les tarifs requis pour la reproduction de documents municipaux à la suite de l'indexation dans la gazette officielle du Québec publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 2 avril 2022, page 251. (a. 3, 5.2, 6, 7, 8, 9, 10, 10.1, Ann. I, II) ;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
ET RÉSOLU que les tarifs modifiés s'établissent comme suit :

Copie d'un rapport d'événement ou d'accident	17.25 \$
Copie du plan général des rues ou de tout autre plan.....	4.25 \$
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation par unité d'évaluation	0.50 \$
Copie du rapport financier	3.45 \$
Tout document autre que ceux énumérés.....	0.42 \$/page
Copie des règlements municipaux	0,42 \$ la page, maximum 35 \$
Plastification de document	2.00 \$
Copie aux organismes reconnus par la municipalité	50 % du taux

ET tous les frais non énumérés ci-dessus, mais mentionnés dans la gazette officielle du Québec publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 2 avril 2022, page 251. (a. 3, 5.2, 6, 7, 8, 9, 10, 10.1, Ann. I, II) ;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-08-130

8.4 Mise à jour de la politique sur les frais de déplacement

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la politique de frais de déplacement ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la mise à jour de la politique sur les frais de déplacement en modifiant le montant autorisé lors de déplacements.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-08-131

8.5 Mise à jour de la politique de location de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre à jour la politique de location pour le Centre Communautaire Manège Militaire ainsi que la cantine au parc Mémorial;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU de mettre à jour la politique pour la location des salles localisées au Centre Communautaire Manège Militaire de Bury ainsi que la cantine au parc Mémorial.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-08-132

8.6 Soumissions pour l'achat d'asphalte

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu des offres de prix pour l'achat d'asphalte auprès de deux (2) fournisseurs ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

ENTREPRENEUR	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
Construction DJL inc.	105.00\$ La tonne métrique (TM)	5.25 \$	10.47 \$	120.72 \$ La tonne métrique (TM)

No de résolution
ou annotation

Sintra inc. – Région Estrie	112.40 \$ La tonne métrique (TM)	5.62 \$	11.21 \$	129.23 \$ La tonne métrique (TM)
--------------------------------	--	---------	----------	--

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Construction DJL inc, au montant
de 105.00 \$ / TM, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Soumissions pour la pose d'asphalte

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu des offres de prix pour la
pose d'asphalte, incluant le transport, auprès de deux (2) fournisseurs ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

ENTREPRENEUR	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
Pavage des Cantons inc.	35 677.25\$	1 783.86 \$	3 558.80 \$	41 019.91 \$
Pavage Garneau	43 285,00 \$	2 164.25 \$	4 317.68 \$	49 766.93 \$

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Pavage des Cantons inc., pour la
pose de l'asphalte incluant le transport, au montant de 35 677.25 \$, taxes en
sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Adoption du règlement numéro 441-2022 « Règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 325 000\$ pour l'achat d'un immeuble pour le service de sécurité incendie »

ATTENDU QUE la caserne incendie ne répond pas aux normes de sécurité
en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité désire répondre aux exigences de sécurité
de la Commission Santé et Sécurité au travail au niveau de sa caserne
incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir la propriété située au 783 rue
McIver à Bury, matricule 2636 87 8370.00.0000;

ATTENDU QU'il est plus avantageux d'acheter cet immeuble versus
construire un bâtiment neuf;

ATTENDU QU'une promesse d'achat a été signé avec les propriétaires,
monsieur Gabriel Gagné et madame Josée Breton pour faire l'achat de son
immeuble;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer l'achat de
l'immeuble situé au 783 rue McIver à Bury;

2022-08-133

2022-08-134



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 18 juillet, 2022;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU QUE le Règlement 441-2022 « Règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 325 000 \$ pour l'achat d'un immeuble pour le service de sécurité incendie », soit et est adopté.

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions comme suit :

- En lien avec l'utilisation de chèques plutôt que de faire des paiements électroniques
- En lien avec le numéro 85 de la liste des comptes
- Est-ce que les taux mentionnés au point 8.3 de l'ordre du jour sont identiques aux taux gouvernementaux

11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 28

La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 6 septembre 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2022-08-127, 2022-08-132, 2022-08-133,

Signé ce 2 août 2022.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2022-08-135